

# Le TARMED fonctionne, mais il doit être actualisé



Faisant l'objet de critiques récurrentes, le TARMED est tenu pour responsable des problèmes de rémunération des prestations de la médecine ambulatoire – à tort, car à y regarder de plus près, le tarif à la prestation s'avère approprié et applicable. En revanche, la structure tarifaire doit de toute urgence être mise à jour et adaptée aux

conditions actuelles. Depuis l'entrée en vigueur du TARMED en 2004, sa mise à jour continue a été négligée et a engendré de nombreux problèmes souvent surestimés. Le projet TARVISION mené conjointement par la FMH et H+ montre qu'il est techniquement possible de mettre à jour la structure tarifaire chaque année et de l'adapter aux exigences actuelles de façon à disposer d'un tarif à la prestation moderne, adéquat et applicable. A cet effet, il est essentiel d'adapter les modèles de coûts aux conditions économiques actuelles.

La loi sur l'assurance-maladie exige à l'art. 43 al. 4 que la structure tarifaire soit appropriée et que le calcul de la rémunération qui en résulte soit conforme aux règles applicables en économie d'entreprise. Pour pouvoir remplir ces exigences de manière durable, les conditions-cadres doivent être régulièrement adaptées aussi bien à l'évolution des coûts qu'aux progrès de la médecine. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent: les données sur lesquelles se base la structure tarifaire datent des années 1994 à 1996 et sont totalement obsolètes. La rémunération des prestations médicales et techniques n'est dès lors plus du tout appropriée et entraîne des pertes de revenus insidieuses.

## La structure tarifaire doit être appropriée et le calcul de la rémunération conforme aux règles de l'économie d'entreprise.

Les partenaires tarifaires FMH, H+, la CTM et santésuisse s'accordent pour dire que la structure doit être actualisée et révisée mais ne parviennent pas à s'entendre sur la mise en œuvre concrète de cette révision. santésuisse bloque toute avancée depuis plusieurs années en s'accrochant à son exigence – déplacée – de neutralité du point tarifaire et en abusant du principe de l'unanimité.

En outre, sur la base de l'évaluation du TARMED qu'il a réalisée entre 2008 et 2010, le Contrôle fédéral des finances (CDF) estime que la Confédération devrait être habilitée à intervenir dans la structure tarifaire si les partenaires tarifaires n'arrivent pas à se mettre d'accord. Dans la conclusion de son rapport, le CDF a néanmoins omis de mentionner que six des onze cas étudiés sont rémunérés de manière insuffisante. Ces exemples concernent principalement les médecins de famille et totalisent plus de 50% du chiffre d'affaires du TARMED. Ces résultats n'ont cependant pas empêché le Parlement d'approuver une modification de loi autorisant le Conseil fédéral à procéder à des modifications de la structure tarifaire si cette dernière ne s'avère plus appropriée.

## Les partenaires tarifaires sont invités à collaborer au projet TARVISION de la FMH.

Cette situation étant inadmissible, la FMH a décidé en automne 2010 déjà de prendre en main la révision de la structure tarifaire en lançant son propre projet intitulé TARVISION. Avec l'aide d'experts issus de diverses disciplines et en collaboration avec les sociétés de discipline médicale, la FMH a depuis bien avancé et d'importants jalons ont été posés. L'objectif du projet TARVISION est d'actualiser les modèles de coûts (par ex. salaires du personnel non médical) et d'éliminer les distorsions du tarif (par ex. modification des minutages); il s'agit uniquement de mettre à jour les modèles existants. Dans ce contexte, la FMH et H+ ont récemment signé une déclaration d'intention commune afin de confirmer leur volonté de coordonner ensemble le projet de révision de manière à ce que les prestations ambulatoires fournies par les cabinets médicaux et les hôpitaux soient enfin reproduites correctement et conformément aux règles de l'économie d'entreprise (pour de plus amples informations, rendez vous sur le site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → TARIFS → TARMED Tarif). Nous invitons tous les partenaires tarifaires à collaborer activement au projet TARVISION.

*Dr Ernst Gähler, membre du Comité central, responsable du domaine Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse*